



Master Droit de l'entreprise

Rapport Hcéres

► To cite this version:

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit de l'entreprise. 2014, Université Montpellier 1 - UM1. hceres-02040725

HAL Id: hceres-02040725

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040725>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit de l'entreprise

de l'Université Montpellier 1 – UM1

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université Montpellier 1 – UM1

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habileté(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit de l'entreprise

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150009205

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Faculté de droit et de sciences politiques, Montpellier

- Délocalisation(s) :

Université Saint-Esprit de Kaslik (Liban) s'agissant de la spécialité *Contrats internationaux*

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Droit de l'entreprise* est divisée, en première année de master (M1), en deux parcours, l'un s'intitulant *Droit social*, l'autre *Droit de l'entreprise et des affaires*. Elle a pour objectif de former des juristes capables d'intégrer tout type d'organisation (de l'entreprise privée nationale au groupe international) ou des avocats qui se spécialiseront en droit de l'entreprise ou des affaires. Chaque parcours est découpé en deux semestres ; chaque semestre est divisé en unités d'enseignements, dont le volume horaire et les modalités d'enseignement sont mentionnés, donnant lieu à 30 ECTS (avec un total de 60 ECTS pour l'année).

La mention comprend 10 spécialités. Neuf d'entre elles ont une finalité professionnelle : *Droit bancaire et financier*, *Droit de la consommation et de la concurrence*, *Droit de la protection sociale*, *Droit des affaires et fiscalité - DJCE*, *Droit des assurances*, *Droit du commerce international*, *Droit et pratique des relations de travail*, *Créations immatérielles*, et *Contrats internationaux* (spécialité délocalisée au Liban). Une spécialité a une finalité recherche : *Droit de la distribution et des contrats d'affaires*.

Synthèse de l'évaluation

● Appréciation globale :

La structuration de la mention est complexe et, dans sa globalité, pas toujours très lisible. Ainsi l'un des parcours en M1 porte-t-il le nom de *Droit de l'entreprise et des affaires* alors que la mention s'intitule *Droit de l'entreprise*, ce qui laisse sous-entendre que l'autre parcours *Droit social* ne relève pas véritablement du *Droit de l'entreprise*. C'est pourquoi ce parcours à l'avenir est destiné à devenir une mention. La mention est conçue sur deux années. S'agissant des spécialités, certaines d'entre elles se rattachent indiscutablement au domaine du « droit de l'entreprise », alors que d'autres plus difficilement, notamment la spécialité *Droit des assurances*. Du reste, cette spécialité à l'avenir devrait être intégrée au sein d'une autre mention.

L'objectif de la mention n'est pas véritablement exprimé, mais il est visible : il s'agit de former des juristes d'entreprise ou des avocats spécialistes en droit de l'entreprise. En cela, l'objectif est en adéquation avec l'objet de la mention. Les connaissances sont présentées avec une grande clarté. Les compétences sont formulées de manière synthétique, claire mais générale, en ce sens qu'elles ne sont pas véritablement propres à cette mention ; ainsi est-ce le cas des compétences « identifier les problèmes de droit et proposer des solutions ». Les connaissances et les compétences exposées sont en lien avec l'objectif de la formation. Si la mutualisation en M1 est présentée comme importante, peu de données sont fournies pour étayer cette affirmation. Les unités d'enseignements, ainsi que les volumes horaires et l'affectation d'ECTS sont clairement exposés, et ce pour chaque semestre de M1 ; le tout est en lien avec l'objectif et l'objet de la mention. Les modalités d'acquisition des compétences professionnelles sont classiques et adaptées. S'agissant des compétences additionnelles en langues, un enseignement est prévu au titre d'une option en M1, l'étudiant ayant le choix entre un stage/un mémoire/une langue ; une telle formule n'est pas totalement convaincante. Un bilan sur la maîtrise d'une langue étrangère en master (un et deux) aurait permis d'évaluer les choix faits. Le dossier est moyennement renseigné en ce qui concerne le C2i niveau 1 et niveau 2. Cette mention est très riche et variée, mais d'une complexité telle qu'elle en perd en lisibilité, ce qui explique les modifications proposées pour 2015-2019.

La mention *Droit de l'entreprise* trouve incontestablement sa place au sein de l'Université Montpellier 1, surtout qu'historiquement, elle a été à l'origine du tout premier DJCE (diplôme de juriste conseil d'entreprise). Elle s'appuie sur un réseau de professionnels de grande qualité, et quantitativement important. Cette mention est également correctement adossée à la recherche : les membres de trois centres de recherche (l'UMR -unité mixte de recherche- Dynamique et droit, le Centre du droit de l'entreprise et le Laboratoire de droit social -Equipe d'accueil-) enseignent en M1 ou en M2 ; un rapprochement existe entre étudiants de la mention et les manifestations des centres ; les thèmes de recherche sont en lien avec l'objet de certaines spécialités elles-mêmes, etc. L'ouverture à l'international est indiscutable et pertinente (notamment les accords AVERROES avec des universités algériennes, marocaines, tunisiennes, les accords CREPUQ avec le Canada, etc.) ; trois à quatre étudiants, de surcroît, partent en Erasmus. En définitive, le positionnement de la mention est satisfaisant.

L'attractivité globale de la mention est réelle. Ainsi accueille-t-elle en moyenne 350 étudiants en M1, soit l'équivalent des diplômés en troisième année de licence (L3), et autour de 200 en M2 (en moyenne 20 étudiants par spécialité). L'origine des étudiants en première année de master n'est pas indiquée avec précision, mais il est vrai qu'en l'absence de soutien logistique de l'université, et de sélection en M1, il est difficile pour une UFR de disposer de chiffres en la matière. Le taux de réussite en M1 est en général entre 55 et 70 % (par exemple, 57 % en 2010, 70 % en 2011). Ce taux est moyen. L'insertion professionnelle est renseignée à partir des résultats de l'enquête de la DEVE (direction des études et de la vie étudiante), laquelle porte sur les promotions 2008 et 2009. Il est précisé que le taux de réponse est de 63 % pour toutes les spécialités, ce qui est correct. Le taux d'insertion est de 69,4 % pour la promotion 2008 et 76,6 % pour celle de 2009 ; ce taux est également correct. Il est précisé que 16,4 % des diplômés 2008 et 17,3 % des diplômés de 2009 ont poursuivi leurs études, partant de là, le taux de recherche d'emploi n'est pas significatif : par exemple, 14,2 % pour la promotion 2008. L'enquête DEVE est également qualitative, car il est indiqué la nature de l'emploi et du contrat (CDI/profession libérale). Le devenir des étudiants est analysé de manière satisfaisante.

L'équipe pédagogique est solide et équilibrée. Suivant les recommandations de l'AERES, un conseil de perfectionnement a été mis en place, lequel a été à l'origine de changements ; si actuellement aucun étudiant ne siège au sein de conseil, il est prévu de modifier cela à l'avenir. Il existe une évaluation des enseignements par les étudiants, celle-ci est transmise au conseil de perfectionnement ; ce circuit est cohérent. Les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) ont été fournies, sauf celle de la spécialité *Droit et pratiques des relations de travail*. Elles sont globalement bien renseignées. L'ADD (annexe descriptive au diplôme) est relativement bien documentée. Le bilan de la spécialité *Droit de la protection sociale* n'a pas été produit, car cette spécialité va disparaître (est-il écrit), néanmoins il aurait dû être produit. Hormis cela, le dossier mention a été élaboré avec



rigueur. Par ailleurs, le pilotage à l'échelle de la mention existe incontestablement, même si le lien avec les équipes des spécialités est distendu comme en témoigne le pilotage insuffisant de certaines spécialités.

- Points forts :
 - Formation qui répond à de réels besoins bien identifiés.
 - Très bon adossement aux milieux professionnels.
 - Bonne attractivité.
- Points faibles :
 - Formation complexe avec des parcours et de nombreuses spécialités, le tout n'étant pas suffisamment lisible et l'ensemble pas toujours cohérent.
 - La semestrialisation n'est pas généralisée, ni homogène (elle existe en M1, mais pas dans toutes les spécialités).
 - Faible soutien administratif.
- Recommandations pour l'établissement :

La lisibilité de l'offre de formation pourrait être améliorée, et elle devrait l'être au regard des perspectives mentionnées. Le soutien administratif mériterait d'être renforcé.

Evaluation par spécialité

Droit de la distribution et des contrats d'affaires

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Montpellier 1

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit de la distribution et des contrats d'affaires* est à finalité recherche. Elle est articulée autour de deux axes : « entremise d'affaires » et « responsabilité et entreprise ». Cette spécialité a pour objectif de former des juristes d'affaires pouvant être recrutés dans des cabinets d'avocats ou des entreprises (notamment de la distribution). Elle est ouverte (notamment mais pas exclusivement) aux étudiants ayant suivi le parcours de première année *Droit de l'entreprise et des affaires*. Elle est divisée en 11 unités d'enseignements, six au premier semestre et cinq au second semestre.

- Appréciation :

Les connaissances (notamment le droit des contrats tant dans sa version positive, qu'historique, du droit commun aux droits spéciaux - à l'exploitation des connaissances - la technique contractuelle) sont exposées clairement, en parfaite cohérence avec l'objet de la spécialité. Les compétences sont présentées de manière un peu trop générale ; les compétences énumérées (aptitude à la recherche documentaire, analyse juridique) ne sont pas propres à cette spécialité. Néanmoins, ces compétences (de caractère général) sont formulées clairement. L'objectif de cette spécialité est clairement identifié : il s'agit de former des juristes d'affaires pouvant être recrutés dans des cabinets d'avocats ou des entreprises (notamment de la distribution). Si cette spécialité est à finalité recherche, elle entend permettre une intégration « professionnelle rapide », ce qui est à souligner. La formation par la recherche est satisfaisante, et en partie originale (fiche de lecture d'une thèse publiée). Les travaux de recherche des étudiants portent sur des thèmes en lien avec les deux axes développés par le centre de recherche (dénommé Centre du droit de l'entreprise), ce qui montre le lien très étroit entre la spécialité et le centre.

La spécialité - bien qu'à finalité recherche - a développé une « formation professionnalisante », ce qui est un atout. S'agissant des compétences transversales, pour l'informatique, aucune information n'est disponible ; pour les langues, il est seulement indiqué que l'anglais est enseigné. En définitive, cette spécialité repose sur un objectif clair et des méthodes pédagogiques adaptées, mais l'aspect international n'a pas été développé (aucun échange ou partenariat mentionné).

Son positionnement par rapport aux autres spécialités de droit des affaires n'est pas été évoqué, ce qui est regrettable.

L'attractivité est réelle, plusieurs indices le montrant : le nombre moyen de candidatures est de 170, ce qui est correct pour une spécialité à finalité recherche ; sur ces 170 candidatures, la moitié ne vient pas de l'UM1. Le taux de réussite est très bon (100 %). Le taux de poursuite en doctorat est faible pour une spécialité à finalité recherche (en moyenne deux à trois par an). Très peu d'informations sur l'insertion professionnelle sont disponibles (en 2008/2009, 11 sur 36 sont déclarés insérés, sans aucune autre précision) ; dans le prolongement, il n'y a pas d'analyse qualitative réalisée. En définitive, on manque de renseignements relatifs au devenir des étudiants.

L'équipe pédagogique est classique, y incluant un nombre relativement important de professionnels pour une spécialité à finalité recherche. Un conseil de perfectionnement composé d'enseignants et de professionnels existe, mais les étudiants n'y sont pas représentés, ce qui est regrettable. Son fonctionnement est peu précisé (par exemple,

le nombre de réunions est inconnu). Une évaluation des enseignements fait l'objet d'une procédure, plutôt par les étudiants et non par les sortants. Il y a un annuaire des anciens (bientôt mis en ligne), ce qui est classique mais pertinent. Le dispositif d'évaluation des étudiants est classique et adapté. Il existe un suivi de la formation correct.

- Points forts :
 - L'orientation « professionnalisante » d'une spécialité recherche.
 - Liens étroits avec le centre de recherche.
 - Des idées originales (fiche de lecture de thèses publiées comme modalité de formation par la recherche).
- Points faibles :
 - Données très lacunaires sur le devenir des étudiants.
 - La dimension internationale n'est pas développée.
- Recommandations pour l'établissement :

Il pourrait être envisagé de laisser apparaître une double finalité (recherche/professionnelle). Son positionnement avec d'autres spécialités traitant du droit des affaires peut poser question. L'analyse du devenir des étudiants pourrait davantage être nourrie.

Droit des assurances

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Montpellier 1

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit des assurances* est de création récente : la première promotion a été diplômée en 2011. Elle a pour objet de former des juristes opérationnels dans le secteur de l'assurance. Cette spécialité est découpée en deux semestres, avec cinq unités d'enseignements pour chaque semestre recouvrant le « droit général des assurances » et le « droit spécial des assurances » ; elle prévoit l'attribution de 60 ECTS. Parmi les unités d'enseignements, il y a un stage de deux à trois mois à réaliser.

- Appréciation :

Le rattachement de cette spécialité à la mention *Droit de l'entreprise* ne relève pas de l'évidence. Le lien entre le « droit de l'entreprise » et le « droit des assurances » n'est pas explicité, ceci pose question en termes de cohérence et de lisibilité. Du reste, cette spécialité devrait à l'avenir intégrer une autre mention.

Les connaissances sont précisément présentées, et l'originalité exposée (étude des contrats peu analysés dans les autres spécialités de ce type). Les compétences sont moins clairement exposées, mais présentes dans certaines rubriques de la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles), comme par exemple, « rédiger les contrats, maîtriser les outils bureautiques ». Les connaissances et compétences sont en adéquation avec les objectifs de la formation. L'objectif (former des juristes directement opérationnels dans le secteur de l'assurance) est clair et en lien avec la finalité de cette spécialité. Les modalités de formation par la recherche (le mémoire, travaux collectifs comme la rédaction d'un ouvrage pratique) et les modalités de formation professionnelle (études de cas, intervention de professionnels, stage) sont satisfaisantes. Il est à souligner l'existence d'un enseignement en « technique de communication ». S'agissant des compétences transversales, il est possible pour un étudiant de préparer le C2i (certification en informatique) et un enseignement en « anglais appliqué » (contrat d'assurance) est dispensé ; aucun bilan global n'est mentionné, lequel aurait permis d'avoir plus de renseignements sur ces points. En définitive, les objectifs et les modalités pédagogiques sont clairs et pertinents. Relevons toutefois une faiblesse à l'international : aucun échange ni partenariat mentionné ; il est vrai que l'aspect international du droit des assurances n'est pas un pivot de la spécialité.

De création récente, il n'est pas aisé d'apprécier son attractivité. Pour autant, sur les deux années écoulées, le nombre de candidatures est important (213 et 265). Même si l'origine des étudiants n'est pas précisée, il est mentionné la présence de stagiaires de la formation continue. L'effectif est sur les deux promotions de 22, puis de 15. Cette baisse peut surprendre, mais elle est expliquée par deux phénomènes : une sélection rigoureuse et le nombre limité de stages. Il est indiqué une augmentation et le développement du réseau des professionnels lié à la spécialité, ce qui aura un effet sur le nombre d'étudiants accueillis. L'attractivité est réelle sur les deux années.

Le taux de réussite sur 2012/2013 est excellent : il est de 100 %. L'enquête d'insertion pour l'année 2011/2012 a donné lieu à 81 % de réponse, ce qui est un satisfaisant. Sur 22 diplômés, cinq sont en poursuite d'études (détails fournis), neuf sont en emploi (emplois mentionnés dans le dossier - ce qui montre l'existence d'une enquête avec des rubriques précisées, et une analyse qualitative des enquêtes) et huit dont on ignore le devenir (à relier avec la non réponse au questionnaire). L'insertion se fait en « cœur de diplômés » (métiers du droit des assurances), de même que la poursuite d'études. En définitive, les données quantitatives et qualitatives pour 2011/2012 s'agissant du devenir des étudiants sont communiquées, ce qui est à souligner. Il est trop tôt pour établir un bilan sur le devenir des diplômés.



L'équipe pédagogique est solide. Les instruments de suivi de la formation et des étudiants sont mis en place et pertinents. Ainsi un conseil de perfectionnement a été mis en place, un conseil pédagogique composé d'universitaires se réunit trois fois par an ; un double dispositif d'évaluation par les étudiants existe, ces derniers évaluent non seulement les enseignements mais aussi, en fin d'année, la formation ; la directrice de la spécialité se forme au portefeuille numérique de compétences afin de le mettre en œuvre. En définitive, le pilotage est rigoureux et constitue même un modèle susceptible d'être transposé.

- Points forts :
 - Professionnalisation développée, par les méthodes pédagogiques, le réseau de professionnels en augmentation dans un secteur spécifique.
 - Pilotage dynamique, évolutif et adapté.

Contrats internationaux

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Saint-Esprit de Kaslik (Liban)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) :

Université Saint-Esprit de Kaslik (Liban)

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Contrats internationaux*, à finalité professionnelle, est destinée principalement aux étudiants libanais, et résulte d'un partenariat (reconduit en 2013) avec une université étrangère (Saint-Esprit de Kaslik). Unique en son genre, elle a pour objectif de former ces étudiants dans le but qu'ils deviennent des juristes aptes à intégrer des groupes internationaux. Cette spécialité n'est pas rattachée à une première année de master (à aucun des deux parcours). Elle est divisée en dix enseignements. Les étudiants sont trilingues (français, anglais, arabe).

- Appréciation :

Les connaissances sont présentées de manière synthétique et claire. Quant aux compétences, le dossier les met assez peu en valeur ; elles sont présentées de manière quelque peu sommaire (« développer leurs compétences en matière d'analyse et de rédaction de contrats (internationaux) »), et la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) n'éclaire pas davantage. L'objectif de la formation (précité) est clair et en adéquation avec l'identité de la spécialité. Par ailleurs, il est fait état d'une double diplomation, mais aucune autre donnée sur ce point n'est fournie.

La présentation des unités d'enseignement (UE) n'est pas du tout classique et ne répond pas aux canons du genre. Ainsi cette spécialité n'octroie que 11 ECTS ; les UE sont peu apparentes, seuls sont évoqués 10 enseignements de chacun 24 heures ; l'attribution des ECTS est très étonnante, car chaque enseignement est affecté d'un ECTS.

La politique de stage est insuffisamment précisée : un stage d'une durée inconnue, affecté d'un ECTS (ce qui est peu pour une spécialité à finalité professionnelle). En définitive, le dossier est insuffisamment renseigné et la structuration (UE/ECTS) ne correspond pas à ce qui est - classiquement - attendu.

Cette spécialité peut être suivie sur deux ou trois ans, ce qui est pour le moins étrange. L'effectif sur plusieurs années est correct, même s'il décroît (16 en 2012/2013). Toutefois, il est impossible en l'état du dossier de faire un bilan d'attractivité : si l'effectif est communiqué, on ignore le nombre de « primo entrant » chaque année.

Le taux de réussite (moins de 25 %) est très faible ; il explique certainement la possibilité de suivre sur plusieurs années cette spécialité. A propos de l'insertion professionnelle, le dossier ne fournit que quelques données dans un tableau, avec des taux d'insertion corrects, mais sans aucune explication et avec ce décalage entre le nombre d'inscrits et d'étudiants ayant validé.

L'équipe pédagogique est modeste (neuf universitaires) et ne compte aucun intervenant professionnel (sauf les intervenants ayant la double qualité d'universitaire et d'avocat). Il n'est pas fait état de modalités d'évaluation des enseignements. Il existe un comité de perfectionnement mais dont la composition ne répond pas aux attentes d'une telle structure (il n'y a que des universitaires). Le dispositif de pilotage est insuffisamment renseigné.

- Point fort :

- Son originalité (former des juristes libanais de haut niveau) et la dimension internationale.



- Points faibles :
 - Structuration en dehors du schéma classique.
 - Dossier trop peu renseigné.

- Recommandations pour l'établissement :

Le devenir des étudiants pourrait être mieux renseigné et le pilotage pourrait intégrer une évaluation des enseignements, un comité de perfectionnement.

Droit du commerce international

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Montpellier 1

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit du commerce international* est à finalité professionnelle. Elle a pour objet de traiter le droit du commerce international dans tous ses aspects (fiscalité, social) et a pour objectif de former des juristes bilingues pouvant intégrer des cabinets d'avocats ou groupes d'envergure internationale. Il y a 17 unités d'enseignements (pour un total de 60 ECTS) dont certaines ne sont pas disciplinaires : l'une d'elle est consacrée au stage, qui est de quatre semaines.

- Appréciation :

Les connaissances sont présentées de manière synthétique et lisible (par exemple, « des connaissances approfondies en matière de fiscalité internationale, de droit des sociétés dans sa dimension internationale »). Les compétences sont également présentées de manière synthétique et claire (par exemple « rédiger des contrats, conseiller des clients »). Il est indiqué une compétence linguistique (anglais/français), qui est un des atouts de cette spécialité (la moitié des enseignements étant en anglais). Les connaissances et compétences sont en adéquation avec l'identité même de la spécialité.

L'architecture de la spécialité est introduite par un préambule (de l'unité d'enseignement (UE), aux enseignements - CM, TD, aux crédits), ce qui la rend aisément lisible. Les intitulés des UE sont eux aussi très lisibles, et la présentation synthétique de chaque UE l'est tout autant.

Le stage est d'une durée de quatre semaines (et pendant les vacances universitaires), ce qui apparaît modeste pour une spécialité à finalité professionnelle. La complétude de l'enseignement a été privilégiée (volume horaire lourd - 800 heures/an). La possibilité de présenter un certificat de spécialisation est un atout. La dimension internationale est extrêmement développée (partenariat avec l'Université de Sherbrooke - Université de Gainesville) ; on ne dispose d'aucun chiffre concernant le nombre d'étudiants concernés. L'objectif et les méthodes pédagogiques correspondent avec l'idée d'une formation de haut niveau en droit du commerce international pour des étudiants maîtrisant une langue étrangère. Dans le prolongement, il est à souligner que les étudiants participent aux concours de médiation et d'arbitrage.

Cette spécialité est attractive : plus de 200 candidatures par an et un effectif quantitativement satisfaisant (de 25 à 21 étudiants sur les trois dernières années). Le taux de réponse aux enquêtes d'insertion est en constante augmentation (de 33 % en 2008 à 90 % en 2012), ce qui est très encourageant, mais le taux d'insertion professionnelle apparaît très moyen sur les mêmes années, avec une tendance à la baisse (100 % ; 53 % ; 66 % ; 42 %). Cependant, cela peut être relativisé dès lors que les diplômés passent l'examen d'avocat, ce qui crée un « décalage » en matière d'insertion. L'analyse quantitative sur l'insertion est très limitée.

L'équipe pédagogique est imposante (92 intervenants), équilibrée dans sa répartition entre intervenants professionnels et universitaires. Il a été mis en place une modalité de suivi de la formation originale : chaque unité d'enseignement est placée sous la responsabilité d'un intervenant, ce qui est une formule pertinente ; la coordination entre les responsables est assurée, ce qui est également judicieux. Chaque année, un bilan est fait à l'échelle de l'équipe pédagogique, et le bilan par unité d'enseignement est présenté par son « responsable ». Il n'y a pas de conseil de perfectionnement, mais la structuration précitée en fait office. Toutefois, il n'y a pas de représentation étudiante, ce qui est regrettable. L'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas totalement claire : elle se fait « par journée ».



- Point fort :
 - Formation de haut niveau en droit du commerce international (méthodes pédagogiques, objectif, réseau d'intervenants, partenariats en ce sens).
- Point faible :
 - Les instruments de pilotage ne sont pas toujours clairs.
- Recommandations pour l'établissement :

Les modalités d'évaluation des enseignements devraient être précisées. Les étudiants pourraient être impliqués dans le pilotage.

Droit des affaires et fiscalité - DJCE

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Montpellier 1

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité *Droit des affaires et fiscalité*, qui est le tout premier DJCE en France, a pour objectif de former les meilleurs juristes en droit de l'entreprise. Elle est composée de 14 unités d'enseignement (UE) auxquelles s'ajoute un « certificat de spécialisation » (par l'intermédiaire d'un diplôme d'université dans le cadre duquel sont dispensés des enseignements pratiques). Le volume horaire total est de 750 heures. Cette spécialité est associée au diplôme d'université (DU) « Certificat d'études spécialisées », au sein duquel sont dispensés des séminaires par des professionnels. Les étudiants réalisent deux stages, l'un en cours d'année, l'autre en fin d'année. Cette spécialité est à la fois la troisième année du parcours du magistère DJCE et une cinquième année à part entière, spécialement pour les étudiants sélectionnés n'ayant pas suivi le cursus magistère.

- Appréciation :

Les connaissances sont présentées de manière un peu trop générale : connaissances dans toutes les branches du droit en lien avec le droit des affaires (avec une exigence supplémentaire : la maîtrise de l'anglais). Quant aux compétences, elles sont présentées de manière synthétique et claire (de l'activité de conseil à celle contentieuse). L'ensemble est lisible et en lien avec l'identité de la spécialité. L'objectif est ambitieux et clairement annoncé : il s'agit de former les meilleurs juristes en droit de l'entreprise, car le DJCE est la meilleure formation en ce domaine (il y a 11 DJCE en France regroupée au sein d'une association). L'orientation professionnelle est également très marquée : « le droit appliqué » est mis en avant. La structuration est claire et classique. La politique en matière de stage est originale et pertinente : la réalisation de deux stages, l'un en cours d'année de huit semaines, et l'autre pendant l'été de huit semaines permet une « montée en puissance pratique (et opérationnelle) » des étudiants. La formation par la recherche est satisfaisante, de même que la formation professionnalisante est bien pensée (séminaires professionnels, étude de cas, préparation à la vie professionnelle (12h), « job-fair »). Les étudiants présentent le C2i.

Trois partenariats internationaux existent.

Cette spécialité est attractive (par exemple, l'effectif minimum est de 25 inscrits), avec une particularité : la sélection est plutôt locale, car en partie « préconstituée » dès la deuxième année de licence (fonctionnement du classique des DJCE-magistère). Le taux de réussite est très bon : 100 %. Le taux d'insertion apparaît faible (en 2010, 5/27 et en 2011, 3/27). La faiblesse du taux est à relativiser, car les diplômés poursuivent ensuite à l'école des avocats pour la plupart d'entre eux.

L'équipe pédagogique est imposante (103 intervenants), avec une forte proportion de professionnels (81), ce qui peut apparaître élevé. Ce « déséquilibre » s'explique par l'existence d'un « certificat de spécialisation » (où interviennent quasiment exclusivement des professionnels). Un comité de perfectionnement a été constitué regroupant professionnels et universitaires, mais sans la présence des étudiants, ce qui est regrettable. Ce comité établit un rapport rendu public, ce qui est original et intéressant. Son activité est démontrée. Les modalités d'évaluation des étudiants sont exposées et n'appellent aucune remarque particulière. Chaque intervention fait l'objet d'une évaluation ; les évaluations sont communiquées au conseil de perfectionnement, ce circuit est pertinent.

- Points forts :

- La qualité de DJCE, formation perçue comme de haut niveau.
- Réseau de professionnels imposant et de partenaires en général (y compris à l'international).



- Point faible :
 - L'insertion professionnelle insuffisamment analysée.

- Recommandations pour l'établissement :

Le conseil de perfectionnement pourrait accueillir des étudiants. Une analyse plus fouillée en matière d'insertion professionnelle des diplômés devrait être menée.

Droit et pratique des relations de travail

- Périimètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Montpellier 1

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit et pratique des relations du travail* est à finalité professionnelle. Elle a pour objectif de former des juristes spécialisés en droit du travail capables d'intégrer des cabinets d'avocats, des directions des ressources humaines ou des relations sociales dans les entreprises. Cette spécialité est découpée en neuf unités d'enseignement (pour un total de 60 ECTS). Parmi ces unités d'enseignement, certaines sont thématiques et d'autres non : une unité d'enseignement est consacré au mémoire, une autre au stage. Sur ce dernier point, deux stages sont prévus, l'un se déroulant en cours d'année (d'une durée de trois mois), l'autre en fin d'année (d'une durée de trois mois).

- Appréciation :

Les connaissances sont présentées de manière synthétique et claire (connaissances sérieuses en droit social, environnement social et économique de l'entreprise, etc.). Elles sont en parfaite adéquation avec la spécialité. Les compétences sont évoquées avec peu de précisions. L'objectif (former des juristes spécialistes en droit social) est clair et en parfaite adéquation avec l'identité de la spécialité. L'intitulé de chaque unité d'enseignement (UE) est clair et leurs contenus (et les volumes horaires) appropriés. L'attribution des crédits est fonction de l'importance de l'unité d'enseignement pour un futur professionnel (et non des volumes horaires), ce qui n'est pas critiquable.

La politique de stage est originale et pertinente : elle décrit un modèle « d'alternance », un premier stage en cours d'année (d'une durée de trois mois), et un autre en fin d'année (d'une durée de trois mois). La formation par la recherche est satisfaisante et en lien avec le centre de recherche : les étudiants rédigent un mémoire dont le thème est en lien avec les problématiques du centre de recherche. Cette spécialité est accompagnée par un important réseau de professionnels.

L'attractivité de cette spécialité est réelle. Ainsi compte-t-elle plus de 500 candidats, et un effectif oscillant entre 25 et 19 étudiants ces dernières années. Le taux de réussite est très bon (100 %). Le taux d'insertion professionnelle est très satisfaisant (entre 95 % et 100 %), mais on a peu d'informations qualitatives. Le taux de réponse aux enquêtes est lui aussi très satisfaisant (de 80 % à 100 % après relance).

L'équipe pédagogique est solide et appropriée (57 intervenants). Les modalités de suivi de la formation et des étudiants sont assez peu développées (absence d'organes collégiaux de pilotage comme un comité de perfectionnement, évaluation de la formation en cours, comme le précise le dossier). Il n'y a pas de fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) concernant cette spécialité, à la différence des autres spécialités.

- Points forts :

- Spécialité « thématique » (droit social) de qualité, appuyée par un réseau de professionnels quantitativement et qualitativement important.
- Politique de stage à la fois originale et pertinente.

- Point faible :

- Les données relatives au pilotage manquent.



- Recommandations pour l'établissement :

Le pilotage pourrait être amélioré (notamment par la création d'un comité de perfectionnement), mais la réflexion existe avec la création d'une mention *Droit social*.

Droit de la consommation et de la concurrence

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Montpellier 1

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité *Droit de la consommation et de la concurrence* est à finalité professionnelle. Elle a pour objectif de former des juristes spécialisés dans un domaine (concurrence/consommation) évoluant au sein de cabinet d'avocats, d'administrations ou d'associations. Cette spécialité est ouverte aux étudiants de la mention et venant d'autres universités.

- Appréciation :

Si l'objectif est clair, les connaissances et les compétences sont présentées de manière sommaire. Le contenu des unités d'enseignement (UE) est insuffisamment exposé ; il n'y a pas de descriptif ; l'ADD (annexe descriptive au diplôme) et la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) n'apportent guère de précisions. La politique de stage est incomplète : un stage est obligatoire, mais la durée n'est pas précisée.

D'autres informations manquent : un enseignement en langue anglaise et un enseignement thématique en anglais sont mentionnés, mais cela n'est pas visible dans les unités d'enseignement ; le volume horaire n'est pas non plus indiqué ; la rubrique relative à l'attractivité de la formation n'est pas véritablement renseignée. L'analyse du devenir des étudiants est laconique.

L'équipe pédagogique est solide (37). Elle est composée de deux tiers d'universitaires et d'un tiers de professionnels, ce qui est faible pour une spécialité à finalité professionnelle. Les modalités de suivi de la formation et des étudiants, sont très peu explicitées (rôle essentiel du directeur de la formation) : par exemple il n'est pas fait état d'organes collégiaux de pilotage. Le dossier est incomplet.

- Point fort :

- Spécialité dans un champ du droit peu occupé par d'autres formations.

- Point faible :

- Dossier insuffisamment renseigné sur de nombreux points.

- Recommandations pour l'établissement :

Si les données (relatives au pilotage, aux modalités de suivi) existent, elles pourraient être communiquées et analysées. Si elles n'existent pas, les instruments de pilotage devraient être mis en place, ainsi qu'une analyse du devenir des diplômés. La lisibilité pourrait être améliorée (descriptif d'UE, semestrialisation, etc.)

Droit bancaire et financier

- Périimètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Montpellier 1

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit bancaire et financier* est à finalité professionnelle. Elle a pour objet d'approfondir tous les aspects juridiques de l'organisation et de l'activité des établissements de crédit et des institutions de contrôle et a pour objectif de former des juristes capables de s'intégrer dans le secteur bancaire. Il y a 10 unités d'enseignement, avec une affectation (globale) de 60 ECTS. Un stage de trois mois est obligatoire et un mémoire doit être rédigé. La spécialité est ouverte en formation initiale et continue.

- Appréciation :

Le lien entre les connaissances/compétences et la spécialité est visible et exprimé de manière convaincante. L'objectif est clair et en adéquation avec l'identité de la spécialité. Le contenu des unités d'enseignements est clair et approprié. La durée du stage est classique et adaptée à une spécialité à finalité professionnelle.

La formation par la recherche est présente et classique (rédaction d'un mémoire). S'agissant des compétences transversales, il y a des enseignements de langues étrangères (anglais, espagnol, allemand) en nombre d'heures peu important (en moyenne 10 heures et six heures en laboratoire) ; il n'est pas fait état d'une acquisition de compétences en informatique (par exemple, le C2i). Il n'est pas mentionné de relations ou d'échanges internationaux, ce qui est pour le moins étonnant.

L'attractivité est réelle. Si le nombre de candidatures n'est pas mentionné, des indices d'attractivité sont communiqués : accueil d'étudiants étrangers ; la moitié de l'effectif ne provient pas de l'UM1, mais il est globalement stable (entre 17 et 20). Le taux de réussite est très bon : il est presque de 100 % (1 abandon pour l'année 2010/2011). La spécialité s'est saisie des « données insertion professionnelle », mais par des enquêtes qui manquent d'institutionnalisation. Le taux de réponse au questionnaire a été modeste (50 %), mais il s'améliore et devient satisfaisant (75 % en 2011/2012). Le taux d'insertion professionnelle est très bon : pour les promotions 2008 à 2011, 100 % des diplômés sont intégrés. Il baisse actuellement : le taux d'insertion pour la promotion de 2011/2012 est de 77 %. Cette baisse est expliquée par l'entrée des diplômés à l'école d'avocats.

L'équipe pédagogique est solide (26 intervenants) et équilibrée (40 % de professionnels). Les modalités d'évaluation des étudiants sont précisées et classiques. Les enseignements sont évalués, mais leur analyse et les conséquences qui y sont attachées ne sont pas mentionnées. Il n'y a pas d'organe collégial de pilotage à l'exemple d'un conseil de perfectionnement. Les modalités de suivi de la formation et des étudiants apparaissent incomplètes.

- Points forts :

- Spécialité ayant un champ particulier, pertinent reposant sur un objectif professionnalisant.
- Insertion professionnelle réelle.

- Points faibles :

- Modalités de suivi des diplômés insuffisantes.
- Manque d'institutionnalisation du pilotage.

- Recommandations pour l'établissement :

Une analyse qualitative du devenir des étudiants pourrait être produite à partir des données effectivement disponibles. L'insertion professionnelle pour les années à venir pourrait être l'objet d'une réflexion.

Créations immatérielles

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Montpellier 1

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Créations immatérielles* est à finalité professionnelle. Elle a pour objet l'enseignement des modes de protection et d'exploitation des créations esthétiques ou techniques (droit d'auteur, droit des brevets, droit des marques, etc.). Elle a pour objectif de former des juristes pouvant évoluer dans le domaine de la création et de l'innovation (notamment dans les domaines de la propriété intellectuelle et des technologies de l'information et de la communication, TIC) qui deviendront avocats spécialisés, conseils en propriété industrielle, chargé de valorisation, etc. Cette spécialité est divisée en deux semestres (avec au total 60 ECTS). Douze enseignements y sont dispensés, dont un enseignement en anglais sur un thème technique de la spécialité. Un stage obligatoire de trois mois doit être réalisé. Le C2i métiers du droit est intégré à la formation.

- Appréciation :

L'objectif de la formation est clairement formulé. Les connaissances sont très clairement présentées (droit d'auteur, droit des brevets, droit des marques) et les compétences sont très lisibles. Elles sont en adéquation avec l'intitulé de la spécialité, lequel n'est pas très compréhensible pour un non initié. Les compétences sont clairement exposées, des plus générales aux plus spécifiques à la formation (par exemple, rédiger des analyses et synthèses de façon structurée, ainsi que les contrats propres au domaine de la propriété intellectuelle). Le C2i métiers du droit est proposé aux étudiants. La composition de chaque unité d'enseignement (UE) n'est pas très clairement présentée et il n'y a pas de descriptif d'UE. Le volume horaire de chaque enseignement n'est pas toujours mentionné, ce qui est regrettable. L'ADD (annexe descriptive au diplôme) ne permet pas de pallier cette incomplétude. La semestrialité n'apparaît que dans l'ADD. Les ECTS sont également précisés dans l'ADD. Classiquement, le nombre total d'ECTS est de 60 pour l'année (30 par semestre). Un stage obligatoire de trois mois est prévu, modalité classique pour une spécialité à finalité professionnelle. La formation par la recherche est prévue, et est réalisée par référence à un modèle éprouvé (rédaction d'un mémoire). L'adossement de la spécialité au laboratoire (ERCIM/UMR 5815 « Dynamiques du Droit ») est réel : les étudiants ont accès aux documents du laboratoire et à sa production ; les membres du laboratoire interviennent dans la spécialité.

Les méthodes pédagogiques de professionnalisation sont classiques ; toutefois, est original et formateur le concours de dissertation organisé par une association de professionnels de la spécialité ainsi que le concours de plaidoirie (avec le CN2PI, conseil national de plaidoirie en propriété intellectuelle) ou le concours de mémoire. Il n'est pas fait état de relations ou d'échanges internationaux, ce qui est étonnant au regard du champ de la spécialité.

Cette spécialité est attractive comme en atteste le nombre élevé de candidatures (300) et un effectif stable voire en légère hausse (15 en 2011 et 19 en 2012). L'analyse du devenir des diplômés est partiellement fournie, elle ne l'est que pour 2009. Le taux d'insertion est correct : il est de 75 % sur 30 mois.

L'équipe pédagogique est importante (52) et équilibrée pour une spécialité à finalité professionnelle (33 professionnels avec des profils divers). Les modalités de suivi de la formation et des étudiants existent, mais, en général, ne sont pas toujours complètes. Un conseil de perfectionnement a été mis en place, mais les étudiants n'y sont pas représentés, ce qui est regrettable ; la fréquence des réunions n'est pas non plus mentionnée. La formation est évaluée par les étudiants, et non chaque enseignement. Une modalité originale et pertinente a été mise en place : les stages sont évalués, et une rubrique permettant aux étudiants de suggérer des évolutions (lien activité en stage/enseignements) a été formalisée.



- Points forts :
 - Spécialité originale et rare.
 - Equipe pédagogique importante (professionnels et universitaires), avec un positionnement fortement ancré dans le champ de la spécialité.
- Points faibles :
 - Données quantitatives et qualitatives relatives au devenir des étudiants insuffisantes.
 - La dimension internationale peu développée.
- Recommandations pour l'établissement :

Des données quantitatives relativement au devenir des étudiants pourraient être recueillies, puis analysées. La dimension internationale pourrait être développée. Un descriptif des unités d'enseignement avec les volumes horaires pourrait être présenté.



Observations de l'établissement



Evaluation des diplômes

Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université Montpellier 1 – UM1

Mention : Droit de l'entreprise

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Demande n° : S3MA150009205

Observations sur la mention :

Sans observations.

Observations sur la spécialité "**Droit de la distribution et des contrats d'affaires**" :

- S'agissant du positionnement par rapport aux autres spécialités, elle tient principalement dans la dimension « recherche » et « fondamentale » des enseignements, au-delà d'intitulé d'UE parfois identiques à ceux proposés dans d'autres spécialités. Elle se traduit notamment par la place essentielle accordée au mémoire (affecté de 15 ECTS là où ils sont affectés de peu d'ECTS dans les spécialités professionnelles).
- Le conseil de perfectionnement se réunit deux fois par ans (avant la rentrée, après les derniers enseignements).

Observations sur la spécialité "**Droit des assurances**" :

Sans observations.

Observations sur la spécialité "**Droit du commerce international**" :

Sans observations.

Observations sur la spécialité "**Droit des affaires et fiscalité DJCE**" :

Sans observations.

Observations sur la spécialité "**Contrats internationaux**" :

Cette spécialité est effectivement très originale, du fait qu'elle se déroule exclusivement au Liban et se trouve destinée exclusivement à un public étranger (et pour l'essentiel libanais), contribuant ainsi au rayonnement du droit français dans ce pays aux racines (juridiques) communes. Ceci explique qu'elle ne réponde pas aux « canons » habituels.

- S'agissant de la double « diplomation », elle est totale en ce sens où chaque étudiant qui réussit la formation reçoit un double diplôme, l'un de L'UM1, l'autre de l'USEK

- La formation sur plusieurs années se justifie par des contraintes financières. En effet, ainsi qu'il est précisé dans le dossier transmis, le coût des frais d'inscriptions exigés pour obtenir le diplôme libanais est très élevé (les étudiants payant de surcroît matière par matière)

- Dans le prolongement de l'observation précédente, le taux de réussite, qui peu paraître faible, s'explique du fait que la plupart des étudiants ne valide chaque année que quelques matières, puisqu'il ne les suit pas toute. Le diplôme est ainsi obtenu au bout de 2 ou 3 ans, le temps nécessaires pour suivre toutes les matières. Ainsi compris, le taux de réussite se trouve conforme à ce qu'il est habituel de trouver.

- La modestie de l'équipe pédagogique et le faible nombre de praticien (qui doit être relativisé dans la mesure où plusieurs universitaires sont également avocats) s'explique par la difficulté de mobiliser des intervenants dont les conditions matérielles et financières d'interventions ne sont pas particulièrement attractives. .

En conclusion, au-delà des « points faibles » soulignés, il nous semble que cette formation répond à un réel besoin du côté du public libanais, et participe de manière féconde au rayonnement de la francophonie.

Observations sur la spécialité "**Droit et pratiques des relations de travail**" :

Sans observations.

Observations sur la spécialité "**Droit de la consommation et de la concurrence**" :

Sans observations.

Observations sur la spécialité "**Droit bancaire et financier**" :

Sans observations.

Observations sur la spécialité "**Créations immatérielles**" :

Sans observations.

Fait à Montpellier

Le Président de l'Université Montpellier 1

Philippe AUGÉ

